

PARTIE 3 - PEDAGOGIE DES DROITS HUMAINS

2. Jeux pédagogiques

Engagement citoyen

Article 21 de la DUDH

La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret.

Article 26 de la DUDH

L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des nations unies pour le maintien de la paix.

- Jeunes et politique, ah non peut-être ?!



- La Vague

